

REGLEMENT

L' « Andy Schleck Challenge » est organisé par ANDY SCHLECK CHALLENGE ORGANISATION A.S.B.L. au profit de l'organisation caritative « Action pour un Monde Uni » avec le soutien technique de l'ACC CONTERN le **Samedi, 6 mai 2017**. Il s'agit d'un relais VTT (sans classement officiel) ouvert à tous les cyclistes de plus de 10 ans.

Départ de l'épreuve :

Le départ de l'épreuve est à 10h00 devant le magasin Andy Schleck Cycles à Itzig

Durée de l'épreuve :

6.00 heures

Equipes:

Une équipe est composée de 1 à 8 coureurs.

Chaque équipe doit désigner en son sein un **capitaine**.

Le capitaine de l'équipe s'engage à informer les membres de son équipe du présent règlement.

Inscriptions :

En envoyant le formulaire présent sur le site internet www.asc.lu à l'adresse y indiquée.

Droit d'inscription

Le droit d'inscription est fixé à 15.- € par participant. Le droit d'inscription comprend le droit de participation à l'épreuve, le ravitaillement d'appoint, un lot pour la tombola, un lot pour le tirage au sort ainsi qu'un don au profit l'ONG Action pour un Monde Uni.

Le paiement s'effectue par équipe et en liquide lors de la remise des documents (plaque, etc.) devant le magasin Andy Schleck Cycles.

Parcours

Le parcours est entièrement fléché et à suivre rigoureusement sous peine d'exclusion de l'équipe.

Sur le parcours les drapeaux jaunes et rouges sont à respecter :

Jaune = Danger (ralentir)

Rouge = Stop (arrêt)

Parrainage

Chaque équipe doit avoir un ou plusieurs parrains qui la soutient/soutiennent financièrement en s'engageant d'effectuer un don d'un certain montant par kilomètre couru lors des 6 heures.

Il n'y a pas de montant minimal pour la récolte de fonds, chacun donne selon ses moyens.

Une facture détaillée contenant la somme du don sera envoyée au(x) parrain(s).

Briefing

Le capitaine de chaque équipe doit participer à une réunion d'information, laquelle aura lieu à 9h30 devant le magasin Andy Schleck Cycles à Itzig.

Divers

1. L'organisateur se réserve le droit de fixer une limite pour le nombre d'équipes admises.
2. Chaque participant s'engage à adopter un comportement **FAIR PLAY**.
3. Les participants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
4. L'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa propre responsabilité.
5. Tout participant est considéré comme usager de la voie publique et doit se conformer strictement au **code de la route**. Il engagera sa responsabilité en cas de non-respect. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de comportement non-conforme.
6. Les assurances responsabilité civile ou accidents sont à l'initiative du participant. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident.
7. Le **port du casque** est obligatoire.
8. Le port de la **plaque numérotée** (1 par équipe) est obligatoire et elle doit être fixée bien visiblement à l'avant du vélo. Les plaques serviront de témoin lors du passage du relais d'un équipier à l'autre. Seuls les vélos qui sont ornés de la plaque numérotée entreront en lice pour le comptage du nombre de tours.
9. Chaque participant accepte le traitement informatisé de ses coordonnées personnelles. L'organisateur s'engage à en garantir la confidentialité.
10. L'organisateur décline toute sorte de responsabilité quant au bon fonctionnement du système de comptage.
11. Seulement 2 coureurs par équipe sont autorisés dans la zone de changement pendant l'épreuve.
12. Pendant l'épreuve il est interdit de rouler sur le circuit, sauf pour les coureurs qui portent la plaque numérotée de témoin de leur équipe.
13. Toute infraction aux articles qui précèdent sera sanctionnée.
14. Par son inscription, tout participant accepte les conditions de participation et le présent règlement.
15. Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par l'organisateur.

Le présent règlement doit être signé par tous les membres de l'équipe et être remis à l'organisateur au plus tard au moment du paiement du droit de l'inscription.

Signatures :

1. Capitaine	2.	3.	4.
5.	6.	7.	8.